

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis***LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

## LES POINTS DE SERVICE EN FRANCHISE

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société des postes. Le gouvernement nous a assuré qu'il améliorerait les services et augmentait le nombre des points de service grâce à son programme de franchisage à la Société des postes. Le document confidentiel de planification en notre possession montre que c'est tout le contraire qui se passe à Sydney et à Yorkton. Il révèle que Postes Canada va déménager un bureau de poste servi par un nombre réduit de ses propres employés et situé dans une zone de marché secondaire pour établir une franchise dans le centre commercial, soit la zone où elle gagne le plus de revenus.

Le gouvernement admettra-t-il maintenant qu'il ne fait que vider Postes Canada de sa substance et détruire les bureaux de poste existants afin d'établir des franchises, et qu'il n'accroît en rien les services, mais remplace simplement un bureau de poste par un autre de sorte qu'il a des contrats à accorder à ses amis?

[Français]

**Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je pense que le député vient de se rendre compte qu'il porte là une accusation tout à fait gratuite et non vérifiée. Encore une fois, je peux assurer les députés de la Chambre que la Société canadienne des postes voit à ce que les services, contrairement aux prétentions du Nouveau parti démocratique... s'assure que les services sont augmentés, s'assure que les usagers ont accès à des heures plus grandes, relativement à l'accessibilité des locaux. La population d'aujourd'hui travaille et il est vrai que la demande des clients a changé et la Société canadienne des postes en tient compte. Je peux assurer le député que la Société prend soin du service à la clientèle.

[Traduction]

**M. le Président:** Une brève question supplémentaire—très brève.

## LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION—ON DEMANDE LA DIVULGATION

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, ces bureaux de poste qu'on ferme ont des revenus de sept à dix fois supérieurs à ce qu'il en coûterait en salaires pour les maintenir en exploitation. Il devrait être possible d'améliorer les services à ces bureaux de poste sans les fermer pour en ouvrir d'autres dans une pharmacie. Le ministre rendra-t-il publics les documents de planification de Postes Canada afin que les Canadiens puissent se prononcer sur ce que fait le gouvernement à propos des services à Postes Canada?

**Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, les parlementaires se sont prononcés en 1981 quand les députés ont décidé à l'unanimité à la Chambre de transférer le service postal à une société d'État. Encore une fois, la Société ne ferme pas les bureaux de poste, elle donne de l'expansion au service.

**M. le Président:** Ce sera la dernière question. Je donne la parole au député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney).

\* \* \*

**LA SANTÉ**

## LE SIDA—LA PROTECTION DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX

**M. David Daubney (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que des milliers d'employés du gouvernement fédéral travaillant dans des laboratoires et des installations sanitaires, et ailleurs au gouvernement, craignent à juste titre d'attraper le SIDA à leur travail, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre si son ministère prend des mesures pour informer les employés du gouvernement fédéral sur la façon de se protéger du SIDA sur leurs lieux de travail?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, en ce qui concerne les employés fédéraux et le SIDA sur les lieux de travail, je rappelle au député et à la Chambre qu'il y a déjà un certain temps on a fourni, par exemple, des trousseaux à nos employés qui travaillent à l'étranger, en particulier des trousseaux de plasma pour les affectations dans des pays où les installations sanitaires ne respectent peut-être pas les normes auxquelles nous sommes habitués au Canada.

Deuxièmement, je devrais annoncer au député et à tous ses collègues qu'on a produit une vidéo à propos de la protection sur les lieux de travail. Il s'adresse aux employés fédéraux. Il va être diffusé demain, je crois, dans les deux langues officielles. Je peux en tenir la Chambre informée. Il est utile et instructif, je pense, pour nos employés fédéraux et leur montre comment se protéger tout en assurant les services dont a parlé le député.

\* \* \*

**LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS**

## LA DEMANDE QUE LE COMITÉ LÉGISLATIF SOIT AUTORISÉ À SE DÉPLACER—DÉCISION DU PRÉSIDENT

**M. le Président:** Les députés se rappellent sans doute que j'ai entendu il y a deux jours une importante argumentation à propos de l'adoption d'une instruction se rapportant à des projets de loi. Je leur ai promis de faire tout ce que je pourrais pour rendre ma décision le plus tôt possible. Je suis prêt maintenant.

J'ai pris en délibéré les arguments de procédure qu'a avancés le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) pour expliquer que cette motion était recevable. Je voulais rendre cette décision le plus rapidement possible étant donné que le comité concerné, qui est le comité chargé d'étudier le projet de loi C-130 sur l'accord de libre-échange Canada-États-Unis, a déjà commencé ses travaux. Je tiens à rappeler aux députés et au public que, même si ma décision porte sur une question de forme, cette décision n'en est pas moins importante et j'invite tous les intéressés à m'écouter attentivement.